

EXTRAIT du registre aux délibérations du
CONSEIL COMMUNAL d'ERPELDANGE - SUR - SÛRE

Séance publique du 10 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents: Gleis - **bourgmestre**
Schaeffer, Kuffer - **échevins**
Blom, Ferigo, Lacour, Leider, Michels, Tessaro - **conseillers**
Troes - **secrétaire communal**

Excusé(s) : néant

Absent(s) : néant

Point de l'ordre du jour: N° 03

OBJET: Modification règlement-taxe général: Chapitre II : Location des salles et infrastructures communales

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le règlement général des salles communales modifié par le conseil communal en date du 15 juillet 2019

Vu notre délibération du 1^{er} août 2003 relatif au règlement-taxe général

Vu notre délibération du 15 juillet 2019 point 12 de l'ordre du jour relative à la modification du chapitre II « Location salles communales » du règlement-taxe général

Vu la délibération du 30 octobre 2008 point 5 de l'ordre du jour relatif à la modification du chapitre II du règlement-taxe général

Vu la délibération du 18 décembre 2014 points 3C et 3B de l'ordre du jour relatif à la modification du chapitre II du règlement-taxe général

Vu les circulaires du service des finances communales du Ministère de l'Intérieur en la matière (n°1707 et n°1780)

Vu les articles 123 et 124 de la Constitution

Vu le règlement-taxe général du 1^{er} août 2003 - arrêté grand-ducal du 24 octobre 2003 - approbation ministérielle du 30 octobre 2003 N°4.0042/NH

Vu l'article 107bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de remplacer le chapitre II : «Location salles communales» du règlement-taxe général modifié du 15 juillet 2019 en vigueur comme si:

A) Centre Culturel « A Maesch » à Burden (article budgétaire : 2/831/708213/99001)

| | | |
|---------------------------|----------|---------------|
| Location du 1.5 au 31.10* | 400,00 € | manifestation |
| Location du 1.11 au 30.4* | 500,00 € | manifestation |
| Avance-caution | 50,00 € | manifestation |

* Les frais de nettoyage sont inclus dans le prix de location

B) Centre Sportif et Culturel à Erpeldange/Sûre (article budgétaire : 2/831/708213/99001)

| | | |
|---|----------|---------------|
| Location (vestiaires et douches inclus) | 100,00 € | heure |
| Avance-caution | 50,00 € | manifestation |

Remarque : Le Centre Sportif et Culturel d'Erpeldange/Sûre et ses annexes sont mis prioritairement et gratuitement à disposition des classes d'enseignement du « Schoulzentrum lerpeldeng », à la Maison Relais « Sauerschlass », à la crèche « Bierdener Butzen » et aux associations locales sans but lucratifs de la commune.

Le Centre Sportif et Culturel ne peut être mis à disposition des personnes privées.

C) Installations et infrastructures sportives autour du Centre Sportif et Culturel à Erpeldange/Sûre (rue Michel Kremer) (article budgétaire : 2/821/708211/99001)

| | | |
|---|----------|---------------|
| Location (vestiaires et douches inclus) | 100,00 € | utilisation |
| Avance-caution | 50,00 € | manifestation |

D) Centre Culturel à Ingeldorf (article budgétaire : 2/831/708213/99001)

| | | |
|---------------------------|----------|---------------|
| Location du 1.5 au 31.10* | 200,00 € | manifestation |
| Location du 1.11 au 30.4* | 250,00 € | manifestation |
| Avance-caution | 50,00 € | manifestation |

* Les frais de nettoyage sont inclus dans le prix de location

E) Location de salles communales pour syndicats de copropriétaires respectivement de syndic (article budgétaire : 2/831/708213/99001)

| | | |
|----------------|----------|---------------|
| Location salle | 100,00 € | manifestation |
| Avance-caution | 100,00 € | manifestation |

F) Birckelhaff – voile solaire (article budgétaire : 2/831/708213/99001)

| | | |
|---|---------|---------------|
| Avance-caution télécommande voile solaire | 50,00 € | manifestation |
| Avance-caution badge/clé | 50,00 € | manifestation |

Remarque : Le Birckelhaff avec voile solaire et ses annexes est mis exclusivement à disposition des clubs et associations sans but lucratifs locales de la commune

G) Cup Système (article budgétaire : 2/831/748380/99001)

| | | |
|--|---------|------------------|
| Location Cups soft/bière avec lavage (0,25l/0,30l) | 16,00 € | caisse de 320 pc |
| Location Cups verre vin avec lavage | 12,00 € | caisse de 144 pc |
| Location Cups verre champagne avec lavage | 12,00 € | caisse de 150 pc |
| Cup soft/bière/vin/champagne cassé, perdu ou endommagé | 1,00 € | pièce |
| Caisse cassée, perdue ou endommagée | 30,00 € | pièce |
| Couvercle caisse cassé, perdu ou endommagé | 10,00 € | pièce |

Remarque : Le Cup Système est exclusivement offert aux clubs et associations locales sans but lucratifs de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre

H) Perte de clés et badge (article budgétaire : 2/831/708213/99001)

| | | |
|------------------|---------|-------|
| Prix forfaitaire | 50,00 € | pièce |
|------------------|---------|-------|

I) DIVERS

Les associations locales sans but lucratifs sont dispensées du paiement des taxes de location des salles et infrastructures communales.

Toutefois, le paiement de l'avance-caution est obligatoire pour tous les usagers (associations locales sans but lucratifs incluses).

Le présent règlement entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2024 et abroge les règlements communaux antécédent en la matière.

La présente délibération est transmise à l'Autorité Supérieure aux fins voulues.

Ainsi décidé à Erpeldange-sur-Sûre date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Erpeldange-sur-Sûre, le 16 juillet 2024

Claude Gleis,
Bourgmestre

Paul Troes,
Secrétaire communal

